

Arrêté n° DDETSPP-PT-SCT-2024365-0001

fixant la liste des conseillers du salarié

Le préfet

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L.1232-4, L.1232-7 à L.1232-14, L.1233-13 et D.1232-4 à D.1232-12 du Code du Travail ;

VU le décret du 23 octobre 2024 nommant Monsieur Pascal COURTADE préfet de l'Aube,

VU l'arrêté préfectoral triennal n° DDETSPP-SCT-2022-40-0001 du 11 février 2022 portant composition de la liste des conseillers du salarié,

VU les arrêtés préfectoraux n° DDETSPP-SCT-2022-360-0001 du 26 décembre 2022, n° DDETSPP-SCT-2023-184-0001 du 7 juillet 2023 et n° DDETSPP-SCT-2024-002-001 du 2 janvier 2024 modifiant l'arrêté triennal susvisé,

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 nommant Monsieur Laurent DLÉVAQUE, directeur départemental de l'emploi du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube ;

VU l'arrêté n°2023-63 du 1^{er} septembre 2023 portant subdélégation de signature concernant les pouvoirs propres du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand-Est en matière d'inspection du travail à Monsieur Laurent DLÉVAQUE, directeur départemental de l'emploi du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube ;

VU la proposition de la liste des conseillers du salarié de Monsieur le directeur départemental de l'emploi du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube suivant les propositions de candidatures des organisations syndicales et après consultation des organisations représentatives d'employeurs et de salariés;

Arrête :

Article 1^{er} :

La liste des personnes habilitées à assister un salarié lors d'un entretien préalable à licenciement ou à une rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée dans les entreprises dépourvues d'institutions représentatives du personnel est établie en annexe du présent arrêté. Elle pourra faire l'objet annuellement d'une mise à jour des coordonnées des conseillers du salarié.

Article 2 :

Le mandat des conseillers du salarié est exercé pour une durée de trois ans à compter de la publication du présent arrêté.

Leur mission, permanente, s'exerce exclusivement dans le département de l'Aube et ouvre droit au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne dans ce département.

Chaque conseiller étant compétent dans l'intégralité du département et quel que soit le secteur d'activité des salariés, la mention de la ville, de la profession du conseiller du salarié est donnée à titre indicatif.

Article 3 :

La présente liste est publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture.

Elle sera tenue à la disposition des salariés concernés dans chaque section d'inspection du travail, chaque mairie du département et accessible sur les sites internet :

- Préfecture de l'Aube : <https://www.aube.gouv.fr/>
- DREETS Grand-Est : www.grand-est.direccte.gouv.fr,

Elle sera également diffusée auprès du Conseil des Prud'hommes, des organisations syndicales représentatives du département et des Sous-Préfectures.

Article 4 :

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral triennal n° DDETSPP-SCT-2022-40-0001 du 11 février 2024.

Article 5 :

Le secrétaire général de la Préfecture de l'Aube, le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Troyes, le 31 décembre 2024

Le préfet

Pascal COURTADE

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours hiérarchique auprès du Ministère du Travail – Direction générale du travail - 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Chalons en Champagne, 25, rue du Lycée - 51036 Châlons-en-Champagne Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de la date de la publication ou de la notification du présent arrêté, ou dans le délai de 2 mois à partir de la réponse de l'Administration si un recours hiérarchique a été déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Liste des conseillers du salarié de l'Aube pouvant assister les salariés lors d'un entretien préalable à licenciement ou à une rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée dans les entreprises dépourvues d'institutions représentatives du personnel

Arrêté préfectoral triennal n°DDETSPP-PT-SCT-2024365-0001 - Annexe

SYNDICAT	NOM	PRENOM	Profession	Ville	Téléphone
CFDT	BARDEAU	Rémi	Retraité (formation BTP)	Troyes	06 86 86 38 09
	BLIN	Jean-Marie	Retraité (transport)	St Julien les villas	06 12 02 44 22
	BOIZARD	Carole	Transport ambulance	Neuville sur Vanne	06 58 58 78 17
	DENIZET	Stéphane	Transport	Troyes	06 34 40 76 01
	DUARTE	Gwénaëlle	Logistique	Romilly sur Seine	06 78 08 20 38
	GOUEVIC	Murielle	Commerce	Ste Savine	06 81 79 83 29
	HARBOULI	Ismahane	Textile - administratif	Isle Aumont	06 64 68 84 28
	KOSIERB	Gaëtan	Ambulancier	St Julien les villas	06 60 70 92 28
	MAILLARD	Gaëlle	Commerce - manager	La Chapelle St Luc	06 89 76 42 28
	PERARD	Benoît	BTP	La Rivière de Corps	06 84 14 10 92
	QUIROGA	Pascal	Transport	St Léger	06 45 65 69 76
CFE-CGC	COPON	Eric	Assainissement	Lusigny sur Barse	07 69 99 13 34
	GORMAND	Michel	Transport	Troyes	06 52 91 10 22
	LENTINI	Bruno	Syndicat des eaux	Bouranton	07 67 72 87 56
	VANARET	Patrick	Métallurgie	St Germain	06 66 65 71 19
CFTC	CHAOUCH	Saliha	Responsable de boutique	Pont Ste Marie	06 28 25 54 72
	DEFFAIX	Pierre	Technicien	Ste Savine	06 16 41 13 68
	KUROWSKI	Myriam	Cadre - contrôle interne	St André les vergers	06 81 37 80 88
CGT	BILON	Jules	Technicien	Argançon	06 59 37 14 53
	DEMESSEMACKER	Frédéric	Transport	Vendeuvre	06.71.00.40.86
	GABRIEL	Pedro	Métallurgie	Bouranton	06 70 76 47 59
	GIRARDIN	Mathias	Transport	Saint Thibault	06 89 73 30 15
	GOURA	Adil	Commerce	Troyes	07 66 50 33 70
	GRACIA	Patrick	Retraité	Fontaine	06 83 97 77 91
	LE QUAY	Anne-Marie	Bailleur social	St Parres aux tertres	06 23 92 54 68
	MALETTE	Jérôme	Energie	Nogent sur Seine	07 60 75 75 51
	OMRANE	Lotfi	SNCF	Romilly sur Seine	06 61 55 36 87
VAILLANT	Eric	Transport	Les Noës près Troyes	06 34 32 42 94	
FO	ABEL	Didier	Commerce	Rouilly St Loup	06 51 10 47 80
	DANIEL	Florence	Etablissement public	St Julien les villas	06 68 10 74 20
	DOS SANTOS	RICARDO	Conducteur receveur	Romilly sur Seine	06 13 85 54 98
SOLIDAIRE	SAPIA	Amélie	Commerce	Troyes	06 98 21 35 50
UNSA	DUFOUR	Béatrice	Agent territorial	St André les vergers	06 26 31 18 25
	ARAKRAK	Najat	Commerce	Troyes	07 83 30 78 38
	EGELE	Martial	Professeur des écoles	Ruvigny	06 59 43 65 16
	GABRIEL	Carla	Agent fonction publique Etat	Bouranton	06 64 54 37 13
	KHAÏATI	Sami	Fonction publique Etat	Torvilliers	06 82 39 10 78
	PONSADA	Eric	Prévention	Ruvigny	06 50 03 34 08

CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CFE-CGC	Confédération Française de l'Encadrement, Confédération Générale des Cadres
CFTC	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CGT	Confédération Générale du Travail
FO	Force Ouvrière
UNSA	Union Nationale des Syndicats Autonomes